

Pool suisse pour les dommages naturels

En quoi consiste le Pool pour les dommages naturels ?

Le Pool dn consiste en le regroupement spontané d'assurances privées aux fins d'une meilleure compensation des risques causés par les forces de la nature. Grâce au Pool dn, les dommages naturels sont assurables par le biais d'une prime uniforme à la portée de tous les preneurs d'assurance.

Créée en 1936, cette caisse solidaire unique au monde protège les populations particulièrement exposées aux dommages naturels : crues, inondations, chutes de grêle, avalanches, pression de la neige, éboulements de rochers, chutes de pierre et glissements de terrain.

Les membres du pool sont tenus de respecter les conventions passées entre les organes du pool et les collectivités. Les compagnies non membres du pool respectent ces conventions en général spontanément.

Bases légales

Toute compagnie d'assurances proposant une assurance Incendie en Suisse est tenue d'inclure également les risques naturels dans sa couverture. Les risques, les choses et les sommes assurés ainsi que les franchises et les primes sont régies de manière uniforme pour tous par l'assurance dn légale.

Les bases légales applicables par les assureurs privés pour l'assurance des dommages naturels relèvent de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et de l'ordonnance sur la surveillance (OS).

Votre interlocuteur

La gestion opérationnelle du pool est du ressort de la Commission des dommages naturels. Ses tâches sont notamment les suivantes :

- coordination avec les cellules de crise,
- adoption de conventions avec les collectivités publiques au cas par cas,
- désignation d'un interlocuteur pour les preneurs d'assurance et la collectivité,
- édicition de directives pour un règlement uniforme des sinistres.

Chaque canton se voit attribuer un membre de la commission ainsi qu'un à deux remplaçants, lesdits **responsables régionaux**. Vous trouverez les coordonnées des membres responsables de votre canton sous le [lien suivant](#).



Informations

Vous trouverez des informations détaillées sur l'assurance des dommages naturels et le Pool [ici sur notre site](#).

Association Suisse d'Assurances ASA

Conrad-Ferdinand-Meyer-Strasse 14

Case postale 4288

CH-8022 Zurich

Téléphone +41 44 208 28 28

info@svv.ch

<https://www.svv.ch/fr>

